DELIBERATION N° CP 15-320

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 19/06/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/06/2015

DU 17 JUIN 2015

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES SOCIALES ET DE SANTE ET POUR L'AUTONOMIE
ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE
TROISIEME AFFECTATION 2015

APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE RELATIVE A LA PARTICIPATION REGIONALE EN INVESTISSEMENT DANS LES DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la santé publique ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;
VU la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
VU la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
VU la délibération n°CR 23-10 du 18 juin 2010 relative à la politique régionale de santé et la création d'un parcours d'autonomie des jeunes – aide régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et étudiants boursiers ;
VU la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
VU la délibération n°CR 03-12 du 27 septembre 2012 relative à la politique régionale de santé ;
VU la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'adoption des conventions-type relatives aux participations régionales aux opérations, projets et programmes triennaux ;
VU l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
VU l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
VU le rapport CP 15-320 présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Convention-type relative à la participation régionale en investissement

Abroge l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de la convention-type relative à la participation régionale en investissement dans les domaines de l'action sociale et de la santé.

Approuve la nouvelle convention-type relative à la participation régionale en investissement dans les domaines de l'action sociale et de la santé, jointe en annexe 3 de la présente délibération.

Décide que le nouveau modèle de convention-type s'appliquera à compter de son adoption.

Article 2 : Dispositif « Structures d'exercice collectif »

Décide de participer au titre du programme « *Renforcement de l'offre de soins* » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1.071.971 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée à l'article 1 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **1.071.971 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « *Renforcement de l'offre de soins* » - Action 141 002 03 « *Renforcement de l'offre de soins* » du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dispositif « Centre de planification-contraception-IVG »

Décide de participer au titre du programme « *Soutien aux centres d'IVG* » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **41.229 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée à l'article 1 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **41.229 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-008 (141 008) «*Soutien aux centres d'IVG* » - Action 141 008 02 « *Participation à l'achat d'échographe* » du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Dispositif « Accès aux soins des publics spécifiques »

Décide de participer au titre du programme « *Accès aux soins des publics spécifiques* » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **11.614 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée à l'article 1 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **11.614 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) «*Accès aux soins des publics spécifiques*» - Action 141 001 01 « *Accès aux soins des publics spécifiques* » du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 : Action « Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie »

Décide de participer au titre du programme « *Prévention et éducation à la santé* », au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **25.000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec le bénéficiaire d'un avenant conforme à l'avenant-type adopté par délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **25.000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « *Prévention et éducation à la santé* » - Action 141 001 09 « *Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie* » du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 6 : Démarrages anticipés

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 et 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14018492	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire aux Mureaux (78)	UN PROJET DE SANTE AUX MUREAUX	28/05/2015
15004632	Extension du centre de santé des Orteaux, situé dans le 20ème arrondissement de Paris	APDAS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DROIT A L ACCESSIBILITE DE LA SANTE	28/05/2015
15006164	Acquisition d'échographes pour le centre municipal de santé Maï Politzer, situé à Arcueil (94)	COMMUNE D'ARCUEIL	28/05/2015
15005995	Acquisition d'équipements dans le cadre de la modernisation de la chaîne de stérilisation du centre de santé de Fontenay-aux-Roses (94)	COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES	28/05/2015
15005256	Acquisition d'un pack de numérisation des radiologies et des mammographies pour le centre municipal de santé Cornet, situé à Pantin (93)	COMMUNE DE PANTIN	28/05/2015
15005890	Acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé municipal Paul Schmierer, situé à Rosny-sous-Bois (93)	COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS	28/05/2015
15004652	Acquisition du 3ème niveau de la maison de santé pluridisciplinaire universitaire au Mée-sur-Seine (77)	COMMUNE LE MEE SUR SEINE	28/05/2015
15006153	Acquisition de deux échographes destinés à deux centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département de Paris, situés dans les 18ème et 19ème arrondissements	DEPARTEMENT DE PARIS	28/05/2015
15005699	Acquisition d'équipements médicaux et informatiques pour le dispensaire Hahnemann, situé dans le 13ème arrondissement de Paris	DISPENSAIRE HAHNEMANN	28/05/2015
15006006	Restructuration et modernisation du service de radiologie et de l'accueil médical du centre de santé Jack Senet, situé dans le 15ème arrondissement de Paris	MG SERVICES	28/05/2015
15004757	Acquisition d'un minibus dans le cadre d'actions de prévention Sida et toxicomanies dans le département de la Seine-et-Marne (77)	SAJED 77 SERVICE AIDE JEUNES EN DIFFICULTE	28/05/2015
15008014	Projet de sensibilisation et d'accompagnement des populations d'Ile-de-France aux impacts sur la santé des pollutions de l'environnement intérieur (2ème année de programme triennal)	WECF FRANCE WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE FRANCE	01/04/2015

Article 7 : Dispositif « Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé – LMDE »

Attribue une subvention de **36.752 €** au bénéficiaire LMDE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour les années universitaires 2013-2014 et 2014-2015, à hauteur de 100 € maximum par étudiant boursier (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 479 adhésions, effectuées entre le 1er février et le 28 février 2015 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **36.752 €** sur l'action 141 001 06 « *Complémentaire santé »* du programme HP 41-001 *« Prévention et éducation à la santé »* de la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2015.

Article 8 : Dispositif « Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé – HARMONIE MUTUELLE »

Attribue une subvention de **500 €** au bénéficiaire HARMONIE MUTUELLE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année 2014-2015, à hauteur de 100 € maximum par jeune apprenti ou en insertion et par an, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 5 adhésions, pour la période du 1er février au 28 février 2015 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **500 €** sur l'action 141 001 06 *« Complémentaire santé »* du programme HP 41-001 *« Prévention et éducation à la santé »* de la sous-fonction 41 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2015.

Le président du conseil régional d'Ile-de-France

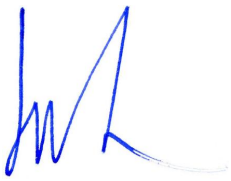

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/06/2015	**N° de rapport :**	CP15-320	**Budget :**	2015

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Accès aux soins des publics spécifiques
Action :	14100101 - Accès aux soins des publics spécifiques

Dispositif :	00000797 - Aide aux établissements de prise en charge des addictions

¤	**Dossier :**	15004757 - Acquisition d'un minibus dans le cadre d'actions de prévention Sida et toxicomanies dans le département de la Seine-et-Marne (77)		
	Bénéficiaire :	R16649 - SAJED 77 SERVICE AIDE JEUNES EN DIFFICULTE		
	Localisation :	SEINE ET MARNE		
	CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
	Montant total :	11 614,00 €	**Code nature :**	20422

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
23 229,00 €	TTC	50 %	**11 614,00 €**

Total sur le dispositif 00000797 - Aide aux établissements de prise en charge des addictions :	11 614,00 €

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141001 - 14100101 :	11 614,00 €

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif

¤	**Dossier :**	15004652 - Acquisition du 3ème niveau de la maison de santé pluridisciplinaire universitaire au Mée-sur-Seine (77)		
	Bénéficiaire :	R473 - COMMUNE LE MEE SUR SEINE		
	Localisation :	LE MEE-SUR-SEINE		
	CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
	Montant total :	250 000,00 €	**Code nature :**	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
780 000,00 €	HT	32,05 %	**250 000,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/06/2015	**N° de rapport :**	CP15-320	**Budget :**	2015

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif

¤

Dossier :	15005256 - Acquisition d'un pack de numérisation des radiologies et des mammographies pour le centre municipal de santé Cornet, situé à Pantin (93)		
Bénéficiaire :	R1261 - COMMUNE DE PANTIN		
Localisation :	PANTIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	129 417,00 €	**Code nature :**	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
258 835,00 €	HT	50 %	**129 417,00 €**

¤

Dossier :	15005890 - Acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé municipal Paul Schmierer, situé à Rosny-sous-Bois (93)		
Bénéficiaire :	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS		
Localisation :	ROSNY-SOUS-BOIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	11 620,00 €	**Code nature :**	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
23 240,00 €	HT	50 %	**11 620,00 €**

¤

Dossier :	15005995 - Acquisition d'équipements dans le cadre de la modernisation de la chaîne de stérilisation du centre de santé de Fontenay-aux-Roses (94)		
Bénéficiaire :	R1022 - COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES		
Localisation :	FONTENAY-AUX-ROSES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 023,00 €	**Code nature :**	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
8 047,00 €	HT	49,99 %	**4 023,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/06/2015	**N° de rapport :**	CP15-320	**Budget :**	2015

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif

¤

Dossier :	15006164 - Acquisition d'échographes pour le centre municipal de santé Maï Politzer, situé à Arcueil (94)		
Bénéficiaire :	R11 - COMMUNE D'ARCUEIL		
Localisation :	ARCUEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	29 686,00 €	**Code nature :**	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
59 372,00 €	HT	50 %	**29 686,00 €**

¤

Dossier :	14018492 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire aux Mureaux (78)		
Bénéficiaire :	P0030454 - UN PROJET DE SANTE AUX MUREAUX		
Localisation :	LES MUREAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	200 000,00 €	**Code nature :**	20422

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
600 960,00 €	TTC	33,28 %	**200 000,00 €**

¤

Dossier :	15004632 - Extension du centre de santé des Orteaux, situé dans le 20ème arrondissement de Paris		
Bénéficiaire :	P0031247 - APDAS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DROIT A L ACCESSIBILITE DE LA SANTE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	199 037,00 €	**Code nature :**	20422

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
492 473,00 €	TTC	40,42 %	**199 037,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/06/2015	**N° de rapport :**	CP15-320	**Budget :**	2015

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif

¤

Dossier :	15005699 - Acquisition d'équipements médicaux et informatiques pour le dispensaire Hahnemann, situé dans le 13ème arrondissement de Paris		
Bénéficiaire :	R22235 - DISPENSAIRE HAHNEMANN		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 505,00 €	**Code nature :**	20422

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
49 011,00 €	TTC	50 %	**24 505,00 €**

¤

Dossier :	15006006 - Restructuration et modernisation du service de radiologie et de l'accueil médical du centre de santé Jack Senet, situé dans le 15ème arrondissement de Paris		
Bénéficiaire :	R40221 - MG SERVICES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	223 683,00 €	**Code nature :**	20422

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
625 513,00 €	TTC	35,76 %	**223 683,00 €**

Total sur le dispositif 00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif :	1 071 971,00 €

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141002 - 14100203 :	1 071 971,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/06/2015	**N° de rapport :**	CP15-320	**Budget :**	2015

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141008 - Soutien aux centres d'IVG
Action :	14100802 - Participation à l'achat d'échographes

Dispositif :	00000795 - Aide aux centres de planification-contraception-IVG

¤

Dossier :	15006153 - Acquisition de deux échographes destinés à deux centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département de Paris, situés dans les 18ème et 19ème arrondissements		
Bénéficiaire :	R2307 - DEPARTEMENT DE PARIS		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	41 229,00 €	**Code nature :**	204131

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
51 537,00 €	TTC	80 %	**41 229,00 €**

Total sur le dispositif 00000795 - Aide aux centres de planification-contraception-IVG :	41 229,00 €

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141008 - 14100802 :	41 229,00 €

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100106 - Complémentaire santé

Dispositif :	00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire

¤

Dossier :	15006137 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens - Années universitaires 2013-2014 et 2014-2015 - Période février 2015		
Bénéficiaire :	R32195 - LMDE LA MUTUELLE DES ETU DIANTS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 752,00 €	**Code nature :**	6574

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
36 752,00 €	TTC	100 %	**36 752,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/06/2015	**N° de rapport :**	CP15-320	**Budget :**	2015

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100106 - Complémentaire santé

Dispositif :	00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire

Dossier :	15006138 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des jeunes franciliens apprentis ou en insertion - Année 2014-2015 - Période février 2015		
Bénéficiaire :	P0029676 - HARMONIE MUTUELLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	500,00 €	**Code nature :**	6574

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
500,00 €	TTC	100 %	**500,00 €**

Total sur le dispositif 00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire :	37 252,00 €

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100106 :	37 252,00 €

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100109 - Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades

Dossier :	15008014 - Projet de sensibilisation et d'accompagnement des populations d'Ile-de-France aux impacts sur la santé des pollutions de l'environnement intérieur (2ème année de programme triennal)		
Bénéficiaire :	P0023460 - WECF FRANCE WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE FRANCE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	**Code nature :**	6574

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
56 800,00 €	TTC	44,01 %	**25 000,00 €**

Total sur le dispositif 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades :	25 000,00 €

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100109 :	25 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15008014

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : PROJET DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS D'ILE-DE-FRANCE AUX IMPACTS SUR LA SANTE DES POLLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT INTERIEUR (2EME ANNEE DE PROGRAMME TRIENNAL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	56 800,00 €	44,01 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100109- Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : WECF FRANCE WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE FRANCE
Adresse administrative : 13 AVENUE EMILE ZOLA 74100 ANNEMASSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne BARRE, Présidente

Date de publication au JO : 31 mai 2008

N° SIRET : 50457276900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : un projet de sensibilisation et d'accompagnement des populations d'Ile-de-France aux impacts sur la santé des pollutions de l'environnement intérieur (2ème année de programme triennal)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : continuité de l'action de l'association dans le cadre du programme triennal.

Objectifs :
L'objectif de ce projet est l'information et la sensibilisation du grand public sur les impacts sur la santé des

pollutions de l'environnement intérieur, afin de lui permettre de s'en préserver en adoptant des gestes sains et économiquement viables et en faisant des choix éclairés en matière de consommation.
En plus d'un nombre toujours trop important de logements insalubres contaminés par des moisissures qui présentent des risques infectieux, allergisants, toxiques, la population est menacée par l'augmentation des maladies chroniques directement liées à l'environnement (allergies, diabète, obésité, troubles de la fertilité, cancers hormono-dépendants et certaines maladies auto-immunes). L'exposition à plusieurs polluants génère des "effets cocktail" qui sont des risques supplémentaires de déclencher une maladie à plus ou moins long terme. C'est ce qui est expliqué dans les ateliers "MA Maison MA Santé" proposés par WECF.
En intervenant dans de nombreux territoires d'Ile-de-France, cette action mobilise les publics les plus exposés et les moins favorisés en leur permettant de comprendre les enjeux de la santé environnementale et d'avoir une action personnelle et volontaire pour améliorer leur santé.
Afin de mieux implanter la thématique « santé - environnement » au coeur des quartiers, l'action 2015 vise à former des personnes - relais qui pourront accompagner les actions mises en place et les pérenniser, avec la collaboration des acteurs sociaux.
Dans la continuité de 2013 et 2014, le projet 2015 propose de former des animateurs sociaux ou habitants référents des quartiers à l'animation d'ateliers de sensibilisation aux risques pour la santé des polluants de l'environnement intérieur, autour des thématiques principales : produits d'entretien, décoration, contenants et additifs alimentaires, cosmétiques, jouets et textiles.
En 2014, les différents acteurs locaux rencontrés dans les structures sociales ont manifesté leur intérêt à former une personne - relai dans leur équipe.

Description :
L'action en santé environnement est un parcours de long terme, qui doit permettre de capitaliser sur les relations instaurées avec les différents partenaires et acteurs pour que ces derniers s'approprient le sujet et pérennisent eux-mêmes les actions.
En 2015, au moins une personne - relai par département d'IdF, soit une dizaine de personnes, pourra suivre la formation (5 jours répartis sur 3 mois). Une vingtaine d'ateliers seront organisés en Région Ile-de-France (notamment les départements 93, 77, 94, avec une prédominance dans les arrondissements du Nord et de l'Est parisien).
Déroulement du projet :
1. Réalisation de la formation de personnes-relais en santé environnementale afin de les rendre autonome pour animer des ateliers MA Maison MA santé.
- Synchroniser les différentes structures sociales autour d'un planning commun et organiser la formation des 5 jours en la dispensant sur différents sites, afin que différentes structures puissent accueillir le groupe de participants.
- Préparer les supports de formation, les conventions stagiaires, la logistique des intervenants.
- Dispenser la formation, assurer le suivi entre les sessions.
- Assurer le suivi post-formation pour que les personnes – relais bénéficient de l'ensemble des services proposés par WECF France aux animatrices/teurs (plate-forme d'échanges, outils pédagogiques, journées annuelles de mise à jour et bilan pédagogique).
2. Organisation, animation et enrichissement d'une série d'ateliers thématiques dans chaque structure formant des personnes – relais.
- Animer une série d'ateliers organisés par les personnes – relais dans leurs structures.
- Produire 2 nouveaux outils pédagogiques portant sur les cosmétiques et l'impact des produits ménagers sur la qualité de l'air intérieur.

Moyens mis en œuvre :
La mise en oeuvre de la formation nécessite une grosse coordination en amont et en aval de la formation elle-même. La poursuite du programme d'ateliers va aussi nécessiter de l'organisation et de la coordination supplémentaires, du fait de la disparition du support d'un des partenaires.

Public(s) cible(s) :
- Pour la formation de personnes – relais :
Les publics visés par cette deuxième phase sont des médiateurs, animateurs des structures de quartiers,

ou bien des habitants volontaires, référents familles des centres sociaux. Les structures ayant déjà manifesté leur souhait de voir une personne formée sont l'association Arabesque à Torcy (77), le centre socio-culturel Espace 19 (75), le centre Alphachoisy 13e (75), la Maison de quartier des Courtillières de Pantin (93), la Maison de quartier du Haut Pantin (93), l'Atelier Santé Ville du 20e.
- Pour les ateliers en santé environnementale :
WECF s'adresse aux populations les plus vulnérables que sont les femmes enceintes et les jeunes enfants ; de plus, WECF a commencé à diversifier son offre pédagogique pour l'étendre aux populations précaires et aux revenus très faibles, vivant dans des quartiers défavorisés, et qui n'ont pas toujours accès à l'information.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	5 000,00	8,80%
Déplacements, missions, réceptions	2 000,00	3,52%
Honoraires	39 900,00	70,25%
Publicité	1 000,00	1,76%
Outils pédagogiques	5 000,00	8,80%
Frais de personnel	3 900,00	6,87%
Total	56 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	25 000,00	44,01%
ARS DT 75 (en cours)	10 000,00	17,61%
Ville de Paris (en cours)	10 000,00	17,61%
Rémunération de services	11 800,00	20,77%
Total	56 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	15 000,00 €
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	25 000,00 €
	Montant total	48 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018492

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE AUX MUREAUX (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	600 960,00 €	33,28 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UN PROJET DE SANTE AUX MUREAUX
Adresse administrative : 9 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
78130 LES MUREAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Pascal CLERC, Docteur

Date de publication au JO : 11 octobre 2010

N° SIRET : 53817447500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire aux Mureaux (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux, les travaux ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
La population des Mureaux s'élève à 33.000 habitants. Elle est caractérisée par une grande fragilité socio-économique, reflétée par son IDH2 (0,16 à 0,33 selon les quartiers), le plus faible des Yvelines et placé bien en-deçà de la moyenne régionale. Par ailleurs, plus de 40% de ses quartiers sont situés en territoire politique de la ville.
Par ailleurs, la ville des Mureaux se caractérise par une densité de médecins généralistes et spécialistes bien inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales. En outre, deux problèmes se posent pour la commune :

- des problèmes de sécurité ont conduit certains professionnels à déménager (cambriolages et agressions) ;
- plus de la moitié des généralistes ont 55 ans ou plus et leur mode d'exercice (isolé ou en groupe mais sans projet de santé) n'est pas de nature à attirer de jeunes soignants.

Face à ce constat, l'association "Pour un projet de santé aux Mureaux", regroupant des professionnels de santé partageant la même sensibilité autour des problèmatiques de l'accès aux soins et des inégalités sociales de santé, a décidé d'aménager un espace de santé de premier recours au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire. Elle souhaite développer une nouvelle offre médicale destinée aux habitants de la commune, présentant pour beaucoup des indicateurs de précarité les amenant souvent à renoncer aux soins.

Description :
Le projet porté par l'association regroupe huit médecins généralistes, neuf infirmiers, un pédicure-podologue, un diététicien et une sage-femme. L'objectif de ce regroupement au sein d'une structure unique porte sur la réponse organisée aux besoins de proximité de la population, avec une continuité d'accueil, de soins et de suivi.

Le projet de santé est organisé autour de plusieurs axes :
- l'amélioration de la continuité des soins : accueil sans-rendez-vous des patients sur certaines plages horaires ;
- l'amélioration du suivi des maladies chroniques (dont diabète, maladies cardiovasculaires et bronchopneumopathies) ;
- l'amélioration de la gestion des suivis médico-sociaux complexes : un bureau sera dédié à l'accueil médico-social et social afin d'améliorer l'accès aux droits ;
- le développement d'actions de prévention : mise en oeuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient, suivi des enfants en lien avec la protection maternelle et infantile (PMI), le centre d'action médico-social précoce (enfants de 0 à 6 ans susceptibles de présenter un retard psychomoteur ou intellectuel), suivi des grossesses avec la PMI et le centre hospitalier des Mureaux, campagnes de vaccination et de prévention.

La maison de santé pluridisciplinaire sera située au rez-de-chaussée et au premier étage d'un immeuble, situé rue Aristide Briand aux Mureaux.

Intérêt régional :
La maison de santé pluridisciplinaire est située dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est l'ensemble des Mauriautins (33.000 habitants). La réflexion sur l'accessibilité tant géographique (situation des locaux), que physique (accès aux personnes à mobilité réduite), culturelle (éducation à la santé intégrée aux soins) ou encore financière (tarifs pratiqués en secteur 1, tiers payant) a été au coeur de l'élaboration du projet de santé.

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur les travaux d'aménagement des locaux :

Détails du calcul de la subvention :
- Base subventionnable = 600.960 €
- Taux d'intervention = 32,28 %
- Montant de subvention maximum = 200.000 €

Localisation géographique :

- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes et travaux d'aménagement	600 960,00	100,00%
Total	600 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	200 000,00	33,28%
Etat (A)	200 000,00	33,28%
Conseil général des Yvelines (EC)	25 000,00	4,16%
Ville des Mureaux (EC)	50 000,00	8,32%
Fonds propres	125 960,00	20,96%
Total	600 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €
2016	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004632

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : EXTENSION DU CENTRE DE SANTE DES ORTEAUX, SITUE DANS LE 20EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	492 473,00 €	40,42 %	199 037,00 €
	Montant Total de la subvention		199 037,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APDAS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DROIT A L ACCESSIBILITE DE LA SANTE
Adresse administrative : 46 RUE DES ORTEAUX
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gilles BRAKHA, Directeur

Date de publication au JO : 19 avril 2014

N° SIRET : 80223512700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : extension du centre de santé des Orteaux, situé dans le 20ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux, les travaux ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
L'association pour la Promotion du Droit à l'Accessibilité de la Santé (APDAS) a ouvert le centre de santé des Orteaux le 3 novembre 2014. Ce centre a proposé, dès son ouverture, des activités de soins médicaux avec une consultation de médecine générale, des soins infirmiers et des soins dentaires (prothèses, orthodontie, chirurgie). Au cours des deux mois d'activités de l'année 2014, le centre a

accueilli 696 patients pour un total de 2.145 consultations. Sur le nombre total de patients, 153 étaient titulaires de la CMU/CMU-C (22%).

Pour l'année 2015, et avec la réalisation de son projet d'extension, le centre compte accueillir près de 11.000 patients, dont plus de 3.500 titulaires de la CMU/CMU-C.

Description :
Les locaux du centre de santé sont constitués de deux niveaux. A son ouverture, seul le premier a été aménagé. Du fait de son attractivité, entraînant une affluence grandissante, il est nécessaire d'aménager la seconde partie du centre et d'y installer :

- cinq nouveaux cabinets dentaires afin de satisfaire aux très nombreuses demandes de rendez-vous, sans allonger les délais d'attente ;

- une salle de stérilisation supplémentaire afin de garantir une chaine d'asepsie répondant totalement aux normes de type hospitalières ;

- une salle de radiologie dentaire de type panoramique 3D et télécrâne afin de pouvoir réaliser sur place les examens radiologiques indispensables aux activités dentaires pratiquées notamment en orthodontie et chirurgie dentaire.

Intérêt régional :
Le centre de santé est situé dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville (Orteaux/Saint Blaise). Il mène ses actions envers les personnes en situation de fragilité et/ou d'exclusion sociale en liaison avec la mairie du 20ème et le centre d'action sociale de la ville de Paris.

Public(s) cible(s) :
Population du quartier Orteaux / Saint Blaise (quartier en contrat de ville), avec une action spécifique vers les publics en situation de fragilité ou d'exclusion sociale en liaison avec le mairie du 20ème et le centre d'action sociale de la ville de Paris.

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur les travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements :

Détails du calcul de la subvention TRAVAUX :
- Base subventionnable = 140.108 €
- Taux d'intervention = taux de base de 35%
- Montant de subvention maximum = 49.037 €

Détails du calcul de la subvention EQUIPEMENT :
- Base subventionnable = 352.365 €
- Taux d'intervention = 42,57%
- Montant de subvention maximum = 150.000 €

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	140 108,00	28,45%
Equipement	352 365,00	71,55%
Total	492 473,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	199 037,00	40,42%
Fonds propres	90 000,00	18,28%
Excédent d'exploitation	127 475,00	25,88%
Concours bancaire	75 961,00	15,42%
Total	492 473,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	199 037,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004652

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION DU 3EME NIVEAU DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE UNIVERSITAIRE AU MEE-SUR-SEINE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	780 000,00 €	32,05 %	250 000,00 €
	Montant Total de la subvention		250 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE LE MEE SUR SEINE
Adresse administrative : 555 ROUTE DE BOISSISE
77350 LE MEE SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck VERNIN, Maire

N° SIRET : 21770285100239

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition du 3ème niveau de la maison de santé pluridisciplinaire universitaire au Mée-sur-Seine (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux, les travaux ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
En Ile-de-France, la Seine-et-Marne se caractérise d'une part par la croissance démographique la plus élevée et, d'autre part, par la densité médicale la plus faible : ce département figure parmi les quatre départements les moins denses en médecins généralistes en France métropolitaine (source : Atlas de la Démographie médicale 2013 édité par l'Ordre des médecins). Près de 30% des généralistes sont âgés de plus de 60 ans et peu de jeunes médecins s'y installent.

Face à cette problématique démographique, entraînant des difficultés croissantes d'accès à la santé pour

les usagers, la commune du Mée-sur-Seine, en partenariat avec une association regroupant des professionnels de santé, a décidé de créer une maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) attractive afin d'apporter une réponse à la demande croissante de soins de la population.

La commune assure le portage immobilier du projet dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, avec le concours de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. A l'origine, trois niveaux étaient dédiés à la future MSPU (RDC, 1er et 2ème étages). Or, face au développement du projet de santé porté par les professionnels, la ville a choisi de se porter candidate à l'acquisition du dernier niveau de la structure (3ème étage), afin d'étendre l'offre de soins en proposant de nouvelles spécialités médicales.

Le projet est monté en partenariat avec l'Université de médecine Paris-VI, l'Agence régionale de santé et le conseil général de Seine-et-Marne.

La maison de santé pluridisciplinaire universitaire se situera au sein de la zone urbaine sensible des Courtilleraies, quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Description :
Dans le cadre de son programme de rénovation urbaine, la commune du Mée-sur-Seine s'est déjà portée acquéreur en tranche 1 (vente en l'état futur d'achèvement signée le 6 novembre 2014) d'un lot de la copropriété le Prudhomme, située square Sully-Prudhomme, afin d'y installer sa maison de santé pluridisciplinaire universitaire.

La ville souhaite désormais acquérir, afin de développer son offre en santé vis-à-vis de sa population, le dernier niveau (3ème étage) du bâtiment dans lequel est prévue l'installation de la future MSPU.

Les niveaux seront organisés comme suit (RDC, 1er et 2èmes étages hors demande de subvention) :
- RDC : 3 infirmiers et 1 pédicure
- 1er étage : 4 médecins généralistes (dont 1 chef de clinique) et 3 médecins stagiaires - 2ème étage : 1 podologue, 2 ostéopathes, 5 orthoptistes, 1 psychomotricien (disposant d'une salle de stimulation sensorielle), 2 orthophonistes, 1 diététicien et 1 éducateur/coordonnateur de soins
- 3ème étage (383 m²) : 2 dentistes (avec salle de radiologie, salle de chirurgie et salle de stérilisation), 1 ophtalmologiste, 1 psychiatre, 1 sage-femme (disposant d'une salle d'échographie) et un médecin spécialiste (spécialité en cours de détermination).

Public(s) cible(s) :
La MSPU interviendra à titre principal auprès de la population du Mée-sur-Seine (21.000 habitants) et notamment du quartier des Courtilleraies. Toutefois, les activités de la structure sont susceptibles de toucher également les populations de Melun Val-de-Seine, Sénart et Seine Ecole.

Détail du calcul de la subvention :
Détails du calcul de la subvention (acquisition en vente en l'état futur d'achèvement et charges afférentes) :
- Base subventionnable = 780.000 €
- Taux d'intervention = 32,05 %
- Montant de subvention maximum = 250.000 €

Localisation géographique :
- LE MEE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition en VEFA et charges afférentes	780 000,00	100,00%
Total	780 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	250 000,00	32,05%
Département de Seine-et-Marne	150 000,00	19,23%
Emprunts	380 000,00	48,72%
Total	780 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	125 000,00 €
2016	125 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 100,00 €
2012	Terrains Synthétiques de grands Jeux	460 652,50 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	488 149,00 €
2013	Soutien à la médiation	4 600,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 100,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 850,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 100,00 €
	Montant total	1 032 651,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15005256

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION D'UN PACK DE NUMERISATION DES RADIOLOGIES ET DES MAMMOGRAPHIES POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE CORNET, SITUE A PANTIN (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	258 835,00 €	50,00 %	129 417,00 €
		Montant Total de la subvention	129 417,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN
Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'un pack de numérisation des radiologies et des mammographies pour le centre municipal de santé Cornet, situé à Pantin (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 septembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
La ville de Pantin gère en régie directe trois centres de santé municipaux, qui reçoivent chaque année la moitié de la population de la ville, soit 26.000 personnes. Chaque centre permet aux habitants de bénéficier des services de médecins généralistes et spécialistes (pédiatrie, gynécologie, ophtalmologie, ORL, dermatologie ou encore rhumatologie). Les trois structures disposent également d'une équipe d'infirmiers pour les injections, vaccinations, pansements et conseils. Deux centres sont équipés de plateaux techniques pour réaliser des soins dentaires et le centre Cornet propose en complément une

activité d'imagerie.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable et de réduction de rejets de liquides toxiques issus des systèmes de développement des films radiologiques, la ville de Pantin souhaite numériser son matériel de radiologie. Cette numérisation concerne le centre de santé Cornet, au sein duquel sont accueillis 4.400 patients chaque année pour la radiologie et la mammographie.
Ce projet de numérisation s'inscrit également dans le cadre de la modernisation des moyens de dépistage et du renforcement du réseau de dépistage Ardepass en Seine-Saint-Denis.

Description :
L'acquisition d'un pack de numérisation des radiologies et des mammographies permettra de :
- réaliser des images de haute résolution contribuant à l'amélioration du diagnostic médical ;
- réduire les déchets liquides issus du développement des films radiologiques et les émanations dans les locaux de travail ;
- diviser par 4 l'exposition aux rayons X des patients ;
- moderniser les moyens de dépistage du cancer du sein ;
- permettre la transmission d'images et l'interprétation à distance (cas de la double interprétation en cancérologie).

Intérêt régional :
Le centre de santé Cornet est situé dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Public(s) cible(s) :
Les 4.400 personnes reçues chaque année dans le centre de santé Cornet, situé dans le quartier Mairie-Ourcq de la ville de Pantin.

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur l'acquisition des équipements :

Détails du calcul de la subvention :
- Base subventionnable = 258.835 €
- Taux d'intervention = 50 %
- Montant de subvention maximum = 129.417 €

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système de numérisation	62 500,00	24,15%
Mammographe numérique	150 502,00	58,15%
Panoramique dentaire numérique	45 833,00	17,71%
Total	258 835,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	129 417,00	50,00%
Ville de Pantin (A)	129 418,00	50,00%
Total	258 835,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	129 417,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	34 650,00 €
2012	Soutien à la médiation	12 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	71 824,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	744 525,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	70 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 869,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 070 632,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 746,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
	Montant total	2 345 702,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15005699

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS MEDICAUX ET INFORMATIQUES POUR LE DISPENSAIRE HAHNEMANN, SITUE DANS LE 13EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	49 011,00 €	50,00 %	24 505,00 €
	Montant Total de la subvention		24 505,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DISPENSAIRE HAHNEMANN
Adresse administrative : 99 BD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian CALDAGUES, Président

Date de publication au JO : 23 septembre 1937

N° SIRET : 78454347200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'équipements médicaux et informatiques pour le dispensaire Hahnemann, situé dans le 13ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
Déclarée en 1930 et reconnue d'utilité publique en 1937, l'association qui gère le dispensaire Hahnemann a pour objectif de proposer aux personnes défavorisées ou en très grande difficulté (CMU, AME et ASS), des consultations de médecine générale ou spécialisée à orientation homéopathie, acupuncture, ostéopathie et micro-immunothérapie. Le centre de santé est animé par une quarantaine de médecins bénévoles généralistes et spécialistes.

Le dispensaire Hahnemann se situe dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Description :
Afin d'optimiser sa gestion et proposer à ses usagers un service plus rapide et de qualité, l'association dispensaire Hahnemann souhaite acquérir de nouveaux équipements informatiques, des logiciels de télétransmission et de gestion et compléter son matériel médical (tensiomètres, stéthoscopes, tables d'examen, otoscopes, pèses-bébés...).

Public(s) cible(s) :
Patientèle en difficulté sociale (CMU, AME et ASS).

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur l'acquisition d'équipements :

Détails du calcul de la subvention :
- Base subventionnable = 49.011 €
- Taux d'intervention = 50 %
- Montant de subvention maximum = 24.505 €

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	49 011,00	100,00%
Total	49 011,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	24 505,00	50,00%
Ville de Paris (EC)	24 506,00	50,00%
Total	49 011,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	24 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15005890

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS MEDICAUX POUR LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL PAUL SCHMIERER, SITUE A ROSNY-SOUS-BOIS (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	23 240,00 €	50,00 %	11 620,00 €
	Montant Total de la subvention		11 620,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS
Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire

N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé municipal Paul Schmierer, situé à Rosny-sous-Bois (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
Le centre municipal de santé Paul Schmierer propose aux habitants de Rosny-sous-Bois :
- une activité de soins curatifs : médecine générale, cardiologie, phlébologie, rhumatologie, gynécologie, ORL, ophtalmologie, chirurgie dentaire et soins infirmiers ;
- des consultations auprès d'un psychothérapeute, d'un conseiller conjugal et d'un diététicien ;
- une activité de prévention : prévention buccodentaire (progamme MTdents en classes primaires et élémentaires) ; actions d'éducation diététique ; dépistage de cancers
- une activité de planning familial : information sur la contraception et les MST en classe de 4ème et

3ème, IVG médicamenteuse ;
- des vaccinations gratuites une fois par mois.
Le centre assure également des activités de formation :
- formation d'élèves infirmiers issus des IFSI de Bondy et Neuilly-sur-Marne ;
- formation des élèves secrétaires, filière médico-sociale provenant du collège Saint-Exupéry et du lycée professionnel situés à Rosny-sous-Bois ;
- collaboration avec la faculté de médecine de Bobigny (étudiants externes et internes).

Description :
Afin de proposer aux patients du centre de santé une prise en charge optimale en un seul et même lieu, la ville de Rosny-sous-Bois souhaite développer une action de dépistage de la rétinopathie diabétique par télémédecine avec le centre de lecture ophtalmologique de l'hôpital Lariboisière. Elle souhaite pour cela s'équiper d'un rétinographe. Elle complètera son programme d'équipement par l'acquisition d'un nouveau fibroscope, destiné à être utilisé dans le cadre des consultations ORL.

Intérêt régional :
Le centre de santé municipal Paul Schmierer est situé dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Public(s) cible(s) :
Les patients suivis au centre de santé municipal pour un diabète ou pour des affections ORL. 1.500 patients par an pourront bénéficier du fibroscope ORL, 300 du rétinographe.

Localisation géographique :
- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	23 240,00	100,00%
Total	23 240,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	11 620,00	50,00%
Commune (A)	11 620,00	50,00%
Total	23 240,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	11 620,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	18 480,00 €
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	26 397,95 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	64 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 710,00 €
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	339 480,00 €
2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €
2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
	Montant total	2 504 470,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15005995

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DE LA CHAINE DE STERILISATION DU CENTRE DE SANTE DE FONTENAY-AUX-ROSES (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	8 047,00 €	49,99 %	4 023,00 €
	Montant Total de la subvention		4 023,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES
Adresse administrative : 75 RUE BOUCICAUT
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent VASTEL, Maire

N° SIRET : 21920032600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'équipements dans le cadre de la modernisation de la chaîne de stérilisation du centre de santé de Fontenay-aux-Roses (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
La commune de Fontenay-aux-Roses gère en régie directe un centre de santé proposant une palette de soins complète et diversifiée : consultations de médecine générale et spécialisée (gynécologie, dermatologie, ophtalmologie, allergologie notamment) et soins infirmiers. En 2014, le centre a accueilli 5.713 patients et organisé 17.521 consultations médicales ainsi que 1.500 soins infirmiers. 85% des bénéficiaires ont été pris en charge au titre du tiers payant, 8% de la CMU et 1 de l'AME.

Le centre de santé propose aussi des consultations de psychologie et de ditététique, mises en place dans

le cadre du programme de réussite éducative mis en place par la ville.

Parallèlement à cette activité de soins, le centre développe une politique de santé publique se déclinant ainsi :
- un service de vaccination gratuit ;
- un centre d'éducation et de planification familiale ;
- une consultation anonyme et gratuite des dépistages VIH et hépatites ;
- un lieu d'écoute et d'accueil pour les jeunes
Il intervient également auprès du collège et des écoles, des réseaux et de la PMI.

Enfin, le centre travaille en étroite collaboration avec l'atelier santé ville, sur l'axe de la prévention santé (dépistages et éducation à la santé). Les activités de prévention ont permis de toucher près de 4.000 personnes en 2014 : organisation d'ateliers nutrition et prévention bucco-dentaire en grande section de maternelle (212 enfants et 97 parents), lutte contre les addictions "tabac, alcool, cannabis" (1.500 personnes), vie affective et santé sexuelle (dépistages, centre de planification - 2.000 personnes), accès aux soins (dispositif de l'adulte relais santé, qui accompagne les personnes en difficultés dans leurs demandes d'ouverture de droits - 170 personnes). Existent égalements des actions de vaccination, de dépistage (diabète, cancers de la peau et ostéoporose).

Description :
Afin de se conformer à la réglementation en matière de stérilisation, le centre de santé doit remplacer l'autoclave qu'il utilise actuellement par un nouvel appareil du même type, muni d'un déminéralisateur. Il souhaite également acheter une thermosoudeuse (fermeture des sachets de matériel).

Public(s) cible(s) :
Les patients fréquentant le centre de santé de Fontenay-aux-Roses (17.521 en 2014).

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur l'acquisition d'équipements :

Détails du calcul de la subvention :
- Base subventionnable = 8.047 € HT
- Taux d'intervention = 50 %
- Montant de subvention maximum = 4.023 €

Localisation géographique :
- FONTENAY-AUX-ROSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement stérilisation	8 047,00	100,00%
Total	8 047,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	4 023,00	49,99%
Fonds propres	4 024,00	50,01%
Total	8 047,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	4 023,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 600,00 €
2012	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 800,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	97 620,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 100,00 €
	Montant total	140 620,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006006

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : RESTRUCTURATION ET MODERNISATION DU SERVICE DE RADIOLOGIE ET DE L'ACCUEIL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE JACK SENET, SITUE DANS LE 15EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	625 513,00 €	35,76 %	223 683,00 €
	Montant Total de la subvention		223 683,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MG SERVICES
Adresse administrative : 6 RUE VANDREZANNE
75634 PARIS
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant : Madame Jacqueline JOUGLA, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 44248899500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : restructuration et modernisation du service de radiologie et de l'accueil médical du centre de santé Jack Senet, situé dans le 15ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux, les travaux ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
Le centre de santé Jack Senet, géré par MG Services, est un centre polyvalent situé dans le 15ème arrondissement de Paris. Ouvert du lundi au samedi, il propose des consultations de médecine générale et spécialisée en secteur 1 et pratique le tiers payant. Il est composé :
- d'un service offrant 20 cabinets médicaux ;

- d'un service de radiologie composé de 5 salles (dont mammographie et ostéodensimétrie) ;
- d'un service dentaire proposant 19 fauteuils (dont 2 dédiés à l'implantologie et à la parodontie) ;
- d'un magasin d'optique.

En 2014, le centre a accueilli en moyenne 914 passages par jour (en progression de 30% depuis 2009). 4.000 patients couverts par la CMU et la CMU-C ont bénéficié de ses services et 535 titulaires de l'AME.
Le centre participe enfin à la campagne de dépistage du cancer du sein organisé à Paris en qualité de centre agréé et relaie les campagnes nationales de prévention (cancer colorectal, dépistage de la surdité).

La demande d'aménagement et de modernisation portée par MG Services concerne le service de radiologie, dont la fréquentation a progressé de 88% depuis 2009 pour arriver à 28.911 passages en 2014.

Description :
L'aménagement actuel du service de radiologie ne permet plus d'accueillir les patients dans des conditions optimales face à l'augmentation de la fréquentation. Par ailleurs, le système de climatisation de l'ensemble du rez-de-chaussée (salles de radiologie, accueils radiologique et médical) est obsolète, notamment du fait de la présence du gaz R22 (mis en cause dans le phénomène d'appauvrissement de la couche d'ozone) dont l'utilisation doit prendre fin en 2015.

Le programme de travaux prévu par MG Services prévoit :
- la création de deux accueils supplémentaires en agrandissant la salle d'attente de la radiologie ;
- la modernisation des cabines de déshabillage ;
- le remplacement du système de climatisation.

La réalisation de ces aménagements permettra à MG Services d'atteindre les objectifs suivants :
- absorber l'augmentation du flux de patients et éviter ainsi les refus de prise en charge ;
- diminuer le temps d'attente ;
- offrir plus de confort aux patients ;
- améliorer les conditions de travail du personnel.

Public(s) cible(s) :
Les patients du centre Jack Senet (914 passages par jour).
Le personnel soignant et administratif.

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte les travaux et l'acquisition d'équipement :

Détails du calcul de la subvention TRAVAUX :
- Base subventionnable = 593.821 €
- Taux d'intervention = taux de base de 35 %
- Montant de subvention maximum = 207.837 €

Détails du calcul de la subvention EQUIPEMENT :
- Base subventionnable = 31.692 €
- Taux d'intervention = 50 %
- Montant de subvention maximum = 15.846 €

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de climatisation	168 700,00	26,97%
Travaux de réaménagement	425 121,00	67,96%
Matériel de radiologie	31 692,00	5,07%
Total	625 513,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	223 683,00	35,76%
Fonds propres	401 830,00	64,24%
Total	625 513,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	223 683,00 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006164

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION D'ECHOGRAPHES POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE MAÏ POLITZER, SITUE A ARCUEIL (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	59 372,00 €	50,00 %	29 686,00 €
	Montant Total de la subvention		29 686,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARCUEIL
Adresse administrative : 10 AV PAUL DOUMER
94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Daniel BREUILLER, Maire

N° SIRET : 21940003300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'échographes pour le centre municipal de santé Maï Politzer, situé à Arcueil (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
Le centre municipal de santé « Maï Politzer » de la ville d'Arcueil est une structure pluridisciplinaire proposant :
- des consultations en médecine générale ;
- des consultations en médecine spécialisée : cardiologie, gynécologie, dermatologie, psychiatrie, ORL, gastro-hépato-entérologie, ophtalmologie et endocrinologie ;
- un service d'imagerie médicale avec échographie et radiologie générale, panoramique dentaire, échodoppler et mammographie ;

- un service de soins infirmiers ;
- un service dentaire
- des consultations de diététique ;
- des consultations de psychologue/conseillère conjugale.

Par ailleurs, le centre de santé appartient au réseau REVESDIB de prise en charge des patients diabétiques (consultations individuelles et groupes d'éducation nutritionnelle).
Il organise également des campagnes de vaccinations gratuites et participe à la lutte antituberculeuse dans le cadre d'une convention avec l'ARS.
Enfin, le centre est engagé dans les campagnes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.

En 2014, 41.273 patients ont bénéficié des consultations de médecine générale, spécialisée et de soins dentaires et 2.194 d'actes de radiologie.

Description :
En dépit de la raréfaction du nombre de gynécologues médicaux, le centre de santé Maï Politzer maintient une offre en gynécologie importante grâce à l'intervention de cinq spécialistes et d'un médecin généraliste diplômé. Cette organisation lui permet d'offrir à ses bénéficiaires un accès à ces soins dans des délais raisonnables (une vingtaine de jours). En outre, depuis 2013, le centre propose aux patientes l'IVG médicamenteuse. Malheureusement, l'absence d'appareil d'échographie spécialisé conduit le centre à orienter ses patientes enceintes vers des consultations d'imagerie externes (datation de la grossesse pour l'IVG, suivi obstétrical pour les femmes poursuivant leur grossesse) qui, du point de vue financier, pénalisent les patientes.
Par ailleurs, le centre propose actuellement 16h de consultations hebdomadaires en cardiologie, remplies à 97% (il n'existe pas d'offre libérale en cardiologie à Arcueil). Avec le vieillissement de la population, cette demande est croissante et l'offre doit être développée. Les cardiologues employés par le centre sont aujourd'hui limités dans leur pratique par l'absence d'appareil d'échographie cardiaque et contraints d'adresser leurs patients vers d'autres structures pour réaliser cet examen indispensable aujourd'hui. En outre, ce manque d'équipement fragilise la pérennité de leur recrutement et complique la coordination des soins.

Face à ce constat, la ville d'Arcueil souhaite se doter d'un échographe mutualisé entre le service de gynécologie et celui de cardiologie.

Intérêt régional :
Le centre de santé Maï Politzer est situé dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur l'acquisition des équipements :

Détails du calcul de la subvention :
- Base subventionnable = 59.372 €
- Taux d'intervention = 50 %
- Montant de subvention maximum = 29.686 €

Localisation géographique :
- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition échographe	59 372,00	100,00%
Total	59 372,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	29 686,00	50,00%
Fonds propres	29 686,00	50,00%
Total	59 372,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	29 386,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 087,00 €
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 239,00 €
	Montant total	203 326,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006137

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS - ANNEES UNIVERSITAIRES 2013-2014 ET 2014-2015 - PERIODE FEVRIER 2015

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	36 752,00 €	100,00 %	36 752,00 €
	Montant Total de la subvention		36 752,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Complémentaire santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LMDE LA MUTUELLE DES ETU DIANTS
Adresse administrative : 37 RUE MARCEAU
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant : Madame Vanessa FAVARO, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 43179167200717

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens - Années universitaires 2013-2014 et 2014-2015 - Période février 2015

Objectifs :
La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.
L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Description :
La Région soutient les étudiants boursiers au titre des échelons 0 à 3 du barème de ressources, ainsi que ceux situés à l'échelon 4 sous condition de revenu.
La Région contribue à hauteur de 100 € par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce

montant correspond à une complémentaire santé étudiante qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments et analyses.

Dans le cadre d'une convention passée avec les deux mutuelles étudiantes, la LMDE et la SMEREP, la Région procède au remboursement de ce forfait, sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la LMDE effectuées entre le 1er et le 28 février 2015 pour les années universitaires 2013-2014 (4 dossiers) et 2014-2015 (475 dossiers), représentant 479 adhésions pour un montant total de 36.752 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	36 752,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	306 515,27 €
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	599 284,10 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	343 427,93 €
2015	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	137 503,01 €
	Montant total	1 386 730,31 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006138

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES JEUNES FRANCILIENS APPRENTIS OU EN INSERTION - ANNEE 2014-2015 - PERIODE FEVRIER 2015

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	500,00 €	100,00 %	500,00 €
	Montant Total de la subvention		500,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Complémentaire santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HARMONIE MUTUELLE
Adresse administrative : 23 BD JEAN JAURES
45025 ORLEANS CEDEX
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant : GUY HERRY, Président

Objet : NC

N° SIRET : 53851847302843

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des jeunes franciliens apprentis ou en insertion - Année 2014-2015 - Période février 2015

Objectifs :
La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 03-12 du 27 septembre 2012, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les jeunes franciliens apprentis ou en insertion. A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la Région a ainsi signé une convention avec Harmonie Mutuelle.
L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des jeunes apprentis ou en insertion afin d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Description :
La Région contribue à hauteur de 100€ par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce montant correspond au montant de l'offre de base d'Harmonie Mutuelle qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments.

Dans le cadre de la convention passée avec la mutuelle Harmonie Mutuelle, la Région procède au remboursement de ce forfait sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.
Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions auprès d'Harmonie Mutuelle effectuées entre le 1er février et le 28 février 2015, représentant 5 dossiers pour un montant de 500 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	2 400,00 €
2015	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	3 400,00 €
	Montant total	5 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006153

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION DE DEUX ECHOGRAPHES DESTINES A DEUX CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE GERES PAR LE DEPARTEMENT DE PARIS, SITUES DANS LES 18EME ET 19EME ARRONDISSEMENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux centres de planification-contraception-IVG	51 537,00 €	80,00 %	41 229,00 €
	Montant Total de la subvention		41 229,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204131-141008-300
14100802- Participation à l'achat d'échographes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE PARIS
Adresse administrative : 4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
75004 PARIS
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Anne HIDALGO, Présidente

N° SIRET : 22750005500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux centres de planification-contraception-IVG
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition de deux échographes destinés à deux centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département de Paris, situés dans les 18ème et 19ème arrondissements

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
Le département de Paris gère en régie trois centres d'éducation et de planification familiale (CEPF) situés dans le nord de Paris : rue Curnonsky (17ème), rue Cave (18ème) et Curial (19ème). Ces centres s'appuient sur la pluridisciplinarité des équipes pour développer une prise en charge globale d'un public composé principalement de jeunes filles et de personnes en situation de précarité.
En parallèle, le département subventionne en totalité l'activité de neuf centres associatifs et prend en charge l'activité relative aux mineures et majeures dans le cadre du droit au secret et non assurées

sociales dans les centres de l'AP-HP.
Enfin, Paris exerce des activités de planification et d'éducation familiale au sein d'un centre médico-social (14ème) dont l'activité concerne plus particulièrement les personnes précaires.

Afin de faciliter l'accès à la contraception, à la contraception d'urgence et au dépistage des infections sexuellement transmissibles, les centres proposent des accueils sans rendez-vous par une sage-femme, une infirmière ou une conseillère familiale et conjugale. Des consultations médicales gratuites sont également proposées avec des médecins.

Description :
Selon le bilan réalisé par l'ORS, en 2012, à Paris, 4 IVG sur 10 étaient réalisées en ville, dont un tiers dans un CPEF ou un centre de santé. La ville de Paris a souhaité développer l'offre IVG dans les structures départementales en recrutant 2 médecins afin que chaque centre en régie directe bénéficie de son propre professionnel. Cependant ces derniers, ainsi que les sages-femmes, soulignent les difficultés actuelles pour faire réaliser les échographies de datation de grossesse, qui rallongent les délais et excluent de ce fait une partie des patientes.

L'installation d'un échographe dans chacun des deux principaux CPEF départementaux (18ème et 19ème), associé au renforcement des consultations médicales, permettra de déterminer le terme exact de la grossesse lors de la première consultation et ainsi de raccourcir le délai de prise en charge pour les femmes éligibles à une IVG médicamenteuse. Ces échographies seront en priorité proposées à des femmes en situation de vulnérabilité qui rencontrent des difficultés pour réaliser cet examen (majeures ou mineures souhaitant conserver le secret, femmes reçues dans le cadre de violences conjugales ou personnes non assurées sociales).

Intérêt régional :
Les deux centres de planification et d'éducation familiale se situent dans un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville.

Public(s) cible(s) :
Les mineures et majeures accueillies par les centres départementaux de planification et d'éducation familiale situés dans les 18ème et 19ème arrondissements de Paris.

Détail du calcul de la subvention :
La demande de subvention porte sur l'acquisition d'équipements :

Détails du calcul de la subvention :
- Base subventionnable = 51.537 €
- Taux d'intervention = 80 %
- Montant de subvention maximum = 41.229 €

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition échographes	51 537,00	100,00%
Total	51 537,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	41 229,00	80,00%
Département (EC)	10 308,00	20,00%
Total	51 537,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	41 229,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 252 000,00 €
2012	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	4 000 000,00 €
2012	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	66 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	330 000,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	4 000 000,00 €
2013	Aide à l'investissement au sein des Maisons De l'Emploi et de la Formation (MDEF)	35 000,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	518 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 300 000,00 €
2014	Aires d'accueil pour les gens du voyage	607 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 200 000,00 €
	Montant total	23 608 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004757

Commission permanente du 17 juin 2015

Objet : ACQUISITION D'UN MINIBUS DANS LE CADRE D'ACTIONS DE PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux établissements de prise en charge des addictions	23 229,00 €	50,00 %	11 614,00 €
	Montant Total de la subvention		11 614,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141001-300
14100101- Accès aux soins des publics spécifiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAJED 77 SERVICE AIDE JEUNES EN DIFFICULTE
Adresse administrative : 44 AV CHARLES BRAS
77184 EMERAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean CALVET, Directeur

Date de publication au JO : 22 novembre 1982

N° SIRET : 32831907400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux établissements de prise en charge des addictions
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'un minibus dans le cadre d'actions de prévention Sida et toxicomanies dans le département de la Seine-et-Marne (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à acquérir les équipements, les premiers achats ont débuté le 28 mai 2015.

Objectifs :
L'association SAJED 77 gère des structures de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Elle intervient dans la prévention et soins du SIDA et des infections sexuellement transmissibles.

A l'heure actuelle, l'association dirige :
- un centre de soins avec hébergement, "L'Hébergerie", créé en 1983, et accueillant hommes et femmes de 17 à 40 ans en difficulté et présentant des conduites addictives, après une cure de sevrage ou dans le cadre d'un traitement de substitution stabilisé. Le centre aide le résident à retrouver un équilibre physique et psychique, à renouer le dialogue et à favoriser son insertion sociale ;
- un centre de soins en ambulatoire, MARGE, qui assure des permanences dans les communes de Chelles, Mitry-Mory, Meaux et Pontault-Combault. L'équipe pluridisciplinaire accueille des adolescents et adultes confrontés aux problèmes d'addictologie, leur famillle et leur entourage. Elle se charge de leur orientation et de leur suivi.
SAJED 77 propose également des services de prévention itinérants grâce à un minibus.

En 2013, 4.550 personnes ont été rencontrées et/ou prises en charge par les services de l'association : majoritairement des 16-22 ans (2.200) et 22-30 ans (1.281), intéressés par la documentation sur les drogues et les infections sexuellement transmissibles, fournies notamment par le CRIPS. Il est à noter qu'un nombre important de jeunes (1.050) recherche un simple dialogue avec des adultes.

Description :
Le minibus Sida / Toxicomanie / Addictologie / Réduction des risques effectue des actions de prévention contre le sida et les conduites à risques liées à la prise de produits toxiques en Seine-et-Marne. Dans un département en forte progression démographique, avec une population jeune souvent éloignée des lieux de prévention, ce système d'unité mobile permet de toucher des adolescents et jeunes adultes sur une partie du territoire. Ses intervenants proposent leurs services aux collectivités locales mais également aux associations, établissements scolaires, îles de loisirs de Jablines et Vaires-Torcy et salles de concert.

En 2013, le minibus a silloné le nord de la Seine-et-Marne, passant par les villes de Meaux, Chelles, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, mais aussi les bases de loisirs .
4.000 personnes ont été rencontrées, dont une forte proportion de 16-22 ans, pour des demandes portant par ordre croissant sur la drogue, les IST et le dépistage.

Afin de poursuivre ses actions itinérantes de prévention, le SAJED 77 doit procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule, le minibus actuel, très fortement sollicité, étant devenu vétuste.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes de 16 à 30 ans résidant dans la partie nord de la Seine-et-Marne (4.000 personnes en 2013)

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition mini-bus	23 229,00	100,00%
Total	23 229,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	11 614,00	50,00%
Département Seine-et-Marne (EC)	5 230,00	22,51%
Fonds propres	6 385,00	27,49%
Total	23 229,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	11 614,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	18 000,00 €
	Montant total	18 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION-TYPE RELATIVE A LA PARTICIPATION REGIONALE EN INVESTISSEMENT DANS LES DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE

CONVENTION

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération N° CP «Numéro_de_rapport» du «Date_de_délibération»,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : «Bénéficiaire»
dont le statut juridique est : «Type_de_tiers»
N° SIRET : «Code_SIRET»
Code APE : «NAF_2008__Libellé_SousClasse»
dont le siège social est situé au : «Adresse_administrative__Rue_partie_1» «Adresse_administrative__Code_postal» «Adresse_administrative__Ville»
ayant pour représentant «Courrier__Titre1» «Courrier__Titre2»
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « «Procédure_du_dossier» » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR XX du XX.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP «Numéro_de_rapport» du «Date_de_délibération», la Région Île-de-France a décidé de soutenir «Bénéficiaire» pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : «Dossier» (référence dossier n° «Dossier__Code»).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de la subvention maximum
XX	**XX€**	**XX%**	**XX€**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans la fiche dénommée « annexe à la fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 25 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité subventionnée.

Par dérogation, le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 5 ans pour les villages d'insertion et 3 ans pour les biens mobiliers, l'affectation des biens subventionnés.

Pour les investissements immobiliers, le bénéficiaire s'engage à :
- respecter les critères environnementaux tels que prévus dans la délibération cadre de référence, précisée en préambule,
- communiquer à la Région un bilan définitif des heures d'insertion réalisées et les modalités de leur mise en œuvre (lots, type de contrat…) lorsque l'opération est soumise à l'article 2 de la délibération n°CR XX du XX
- être en mesure d'apporter la preuve par tout document de l'embauche effective du public concerné par la mise en œuvre des clauses d'insertion professionnelle visées ci-dessus, que l'opération soit réalisée en maîtrise d'ouvrage directe ou dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement.

- respecter le principe de laïcité dans l'accès à son équipement dès lors que celui-ci est chargé d'une mission de service public,

- accueillir des stagiaires des formations sanitaires et sociales en stages pratiques en milieu professionnel.

Depuis 2007, la Région Ile-de-France s'est engagée dans une politique de lutte contre les discriminations et invite ses partenaires à former leur personnel à la lutte contre les discriminations et à prendre en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'événement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
Adopter un cadre budgétaire et conforme au plan comptable général.

.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement lisible, faisant apparaître la mention « travaux réalisés avec le concours financier de la Région Ile-de-France à hauteur de X% du montant global ».
Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région dans tous les produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région conformément à la charte graphique régionale sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication (1ère de couverture ou page de garde, page d'accueil de site web…). Un Bon à Tirer doit être présenté aux services régionaux concernés avant toute impression, production et diffusion. Une partie (au maximum 1%) des supports réalisés grâce à la subvention est mise à disposition et laissée libre de droit d'auteur pour la Région.
Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région. Le bénéficiaire doit faire participer des représentants de la Région aux actions publiques concernées.
Lorsque le projet subventionné est une étude ou une enquête, le bénéficiaire s'engage, si la Région le souhaite et à sa demande, à venir présenter l'étude et en restituer les résultats dans un cadre choisi par la Région.
En cas de non-respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et de la réalisation complète de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche. Le versement du solde est subordonné à la production d'un compte rendu financier de l'opération, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche. Ce compte rendu financier comporte la signature du représentant du bénéficiaire, ainsi que celle de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si le bénéficiaire en est doté (pour les personnes morales de droit privé) / Pour les personnes morales de droit public, il est en outre conditionné à la production d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement (pour les personnes morales de droit public).

Pour tous les bénéficiaires auxquels cela s'applique, le versement du solde est subordonné à la présentation des documents attestant du respect des critères environnementaux et sociaux tels que détaillés dans la délibération cadre citée en préambule de la présente convention.
Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du «Date_de_délibération» et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le «Date_de_délibération».
Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 2, ou le cas échéant par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP «Numéro_de_rapport» du «Date_de_délibération».

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

Le Président
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
«Bénéficiaire»